

Compte Rendu de l'assemblée générale du conseil de quartier Le Salinier du 19/12/2023

Présents :

Frédéric Caracatsanis, président du conseil de quartier
Laurent Goncalves, vice-président
Marcel Guardiole, secrétaire
Jacques de Kuyper, membre du bureau

M. Jean Gauthier, Conseiller municipal délégué voirie et réseaux

10 habitants du quartier non membres du bureau sont présents.

Ordre du jour :

- Actions sécurité de voirie et mise en conformité des évolutions faites l'année dernière
- Effet de l'enlèvement du coussin à l'entrée du domaine
- Ajout du stop à proximité du collège
- Retour sur le plan de circulation du conseil de la ville (dans lequel figure un membre du bureau du Conseil de quartier) + dangerosité route D68
- Lampadaires défectueux ou absents
- Fuite d'eau dans les maisons
- Canalisations Eaux Pluviales
- Autres sujets

Le président ouvre la séance à 20h34 et remercie M. Gauthier pour sa présence.

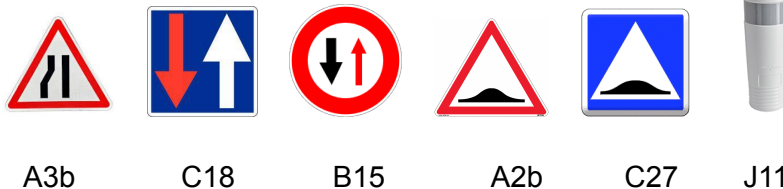
Actions de sécurité de voirie et mise en conformité des évolutions faites l'année dernière :

Dans le PV de la dernière réunion du conseil de notre quartier, l'assemblée générale annuelle le 30 mars 2023, nous avons rappelé les demandes non encore satisfaites, selon l'ordre de priorité suivant :

1. Le sens de priorité de l'écluse centrale installée à l'extrémité Ouest de l'avenue des Pins est inversé par rapport à ce que la ville et le Muretain Agglo ont commandé, qui était conforme à notre demande = priorité aux usagers venant de l'Est, pour protéger les riverains habitant aux 97 et 95 avenue des Pins. Il suffit d'échanger les deux panneaux C18 et B15 sans avoir à déplacer les poteaux les soutenant.
2. Au droit des deux écluses réalisées avec des coussins (6 rue du Carlat et 95 avenue des Romarins), n'ont été installés ni les 4 panneaux C27 réglementaires et obligatoires signalant ces coussins ni les panneaux A2b prévenant les usagers qu'ils vont rencontrer un obstacle.
3. Il n'y a pas de signalisation prévenant les usagers s'engageant dans l'avenue des Pins depuis le rond-point des Palmiers qu'ils vont immédiatement rencontrer un

obstacle caché jusqu'à ce qu'ils soient engagés dans l'avenue des Pins. Il faut ajouter un panneau de signalisation de chaussée rétrécie à gauche A3b sur le poteau qui supporte actuellement le panneau B30 d'entrée de zone 30.

4. Il n'y a pas de cohérence entre les entrées et sorties de la zone 30 étendue à l'avenue des Pins, dans le secteur de Cachac (impasse des Rosiers, rue et impasse du Pasticier).
5. Installation de 2 stops sur l'avenue des Romarins (face aux 30 et 59), mesure n°7 demandée en 2022, qui demeure une priorité majeure.
6. Extension de la zone 30 au contournement Nord et Ouest des étangs du Banayre (avenue des Romarins + avenue des Pétunias + avenue de Provence).
7. Réalisation des pointillés T3 dans toutes les zones en courbe des voies principales (avenue des Pins du 22 au 103 avenue des Pins + avenue des Romarins + avenue de Provence).
8. Réalisation d'une écluse latérale sans coussin sur l'avenue des Pétunias, côté nord de l'îlot du rond-point des Dracénas (entre les 35 et 37 avenue des Pétunias), les quilles J11 faisant obstacle devant être le long du trottoir côté impair ; priorité selon le code de la route, donc les usagers venant de l'Ouest (avenue des Romarins) auront priorité sur ceux venant de l'Est (avenue de Provence).



Dans la journée juste avant notre réunion, deux panneaux de priorité C18 et B15 ont été installés près de l'écluse du 2 avenue des Pins, qui n'apportent aucune sécurité supplémentaire à l'application du code de la route alors que l'ajout du panneau A3b demandé au point 3 ci-dessus serait vraiment utile !



Aucune des 8 demandes n'a été satisfaite à ce jour, pas même celle pour laquelle il n'y avait qu'à démonter et remonter des panneaux sur leur poteau pour les échanger !

Le conseil de quartier remarque toutefois l'évolution positive de la sécurité routière passive sur la zone depuis deux ans et en remercie la mairie. Mais il reste des actions nécessaires (voir ci-dessus) et le conseil de quartier espère qu'elles seront enfin rapidement réalisées.

SUGGESTION : Pendant la phase de travaux du chemin Benech qui va durer plusieurs mois entre la rue des Ormeaux et la rue du Pasticé, le radar pédagogique autonome (alimenté par son panneau solaire) installé devant le 21 chemin Benech sera momentanément inutile. Nous suggérons qu'il soit provisoirement déposé et réinstallé sur le lampadaire n° 2747 sur l'avenue des Pins au carrefour avec l'impasse des Tamaris dans le sens Ouest vers l'Est. Cela permettra aux nombreux usagers honnêtes qui passent par là de se rendre compte qu'ils roulent bien au-dessus de la vitesse limite de la zone 30. Cela n'aura malheureusement aucun impact sur les quelques irréductibles chauffards. Cette opération ne générera aucune acquisition par la mairie, seulement un peu de main d'œuvre que les agents techniques de la commune pourraient facilement réaliser.

Effet de l'enlèvement du coussin à l'entrée du domaine

Parmi nos réflexions et demandes, il avait été demandé, dans le cadre de l'expérimentation de l'écluse réalisée devant le 2 avenue des Pins, que le coussin berlinois (caoutchouc) soit déposé afin de pouvoir évaluer l'efficacité de l'écluse sans coussin en réduisant les nuisances sonores aux voisins directs.

MM. Gauthier et Franchina, conseillers municipaux, sont venus personnellement en septembre dernier déposer ledit coussin, qui a été récupéré ensuite par les services municipaux.

Il était convenu que M. Sébastien REYNAUD, résident du 2 avenue des Pins, nous fasse un retour d'expérience comparée sur les vitesses et difficultés de croisement devant chez lui, avant et après installation de l'écluse avec coussin caoutchouc, puis depuis septembre dernier sans le coussin.

Voici son retour :

“ Le démontage du coussin berlinois n'a pas eu d'impact négatif sur la vitesse des véhicules, car l'écluse joue déjà ce rôle renforcé par les deux courbes à l'entrée dans l'avenue des Pins depuis le rond-point et à la sortie du Banayre au carrefour avenue des Pins/impasse des Mugets.

Ce type d'aménagement (l'écluse) a pour but de ralentir les véhicules et de pénaliser un sens de circulation au détriment de l'autre, en relation avec un plan de circulation.

Je vous confirme que l'écluse a fait nettement ralentir les usagers car la réduction de la chaussée est du côté où la vitesse est la plus élevée (sens sortie du quartier).

Les véhicules sortants laissent donc passer les véhicules entrants dont la vitesse est plus faible puisqu'ils arrivent du rond-point avec une courbe serrée.

Je pense que la solution technique retenue de mettre en place l'écluse sans le coussin est suffisante pour réduire les vitesses excessives des véhicules.

Le comportement de certains mettant en danger nos enfants, les animaux et plus globalement tous les piétons et cyclistes et étant soucieux de la sécurité de tous, je souhaite que l'écluse soit maintenue.

MERCI d'avoir pris en compte le désagrément du bruit qu'avait engendré la mise en place du coussin berlinois devant notre maison."

Dans le cadre de l'expérimentation, il serait utile de déplacer les quilles J11 et le marquage au sol d'environ 5 mètres en éloignement du rond-point des Palmiers, afin de permettre aux véhicules sortant du Banayre d'avoir plus de place pour se rabattre le long du trottoir avant de croiser les véhicules sortant dudit rond-point, ce croisement étant le point critique du fait de l'étroitesse de la chaussée et de la courbe prononcée à la sortie du rond-point, qui impose aux véhicules entrants de se déporter en empiétant sur la moitié utilisée par les usagers sortants.

Ajout du stop à proximité du collège (demande n° 5 ci-dessus rappelée)

Nous sommes informés par M. Gauthier, conseiller municipal délégué aux chantiers voirie et réseaux divers (VRD) et aux bâtiments, que la commande administrative formelle de la réalisation de l'installation de 2 stops sur l'avenue des Romarins (face aux 30 et 59) a été effectuée au Muretain Agglo le 30 septembre 2023 pour une livraison au 15 octobre 2023, non encore exécutée.

Le conseil de quartier espère une mise en œuvre rapide qui apportera de la sécurité aux enfants de l'impasse actuellement obligés de traverser l'avenue sans visibilité pour accéder à l'arrêt de bus situé sur côté opposé.

Retour sur le plan de circulation du conseil de la ville (dans lequel figure un membre du bureau du Conseil de quartier)

Le conseil de la ville a été constitué en juin 2023 d'un représentant de chaque comité de quartier et d'une dizaine de fonsorbaïs et fonsorbaïses volontaires à titre individuel. Il a reçu pour mission une réflexion collective sur les thèmes suivants autour de la circulation au sens large dans la commune (véhicules motorisés, vélos, piétons) :

- Recréer un maillage piétons/vélos dans le centre
- Gestion et apaisement de la traversée du centre-ville / Limiter le transit en voiture dans le cœur de ville
- Gestion et apaisement des zones résidentielles
- Améliorer les liaisons piétonnes et cyclables inter-quartiers
- Développer une signalisation cyclable et piétonne homogène
- Renforcer les zones de stationnement disponibles et mieux les relier par la marche à pied vers le centre-ville
- Éviter d'envoyer les voitures vers des routes non adaptées à la circulation
- Définir un cadre de vie urbain attractif et de qualité.

Le conseil de la ville a identifié 11 zones sensibles, notamment les points noirs. Le conseil de la ville s'est réuni 5 fois depuis son installation. Le compte-rendu final devrait être présenté au conseil municipal au printemps prochain.

Le conseil du quartier Salinier y est représenté par Jacques de Kuyper, membre du bureau.

Voici une synthèse de l'avancée actuelle des travaux :

1. Objectif = fluidifier la circulation sur la route de Tarbes (quartier Centre-bourg) pour décharger d'autant tous les cheminements concurrentiels dans la ville ; réflexions sur les 3 feux de circulation successifs : selon les élus en charge du dossier, celui du carrefour avec la route de Fontenilles sera supprimé et remplacé par un autre dispositif actuellement à l'étude ; un aménagement sera fait au carrefour de la rue du 11 novembre (mairie/poste) ; feu à détection et cadencé a minima carrefour chemin Marial.
2. Axe rue de l'Eglise/rue des Ecoles/avenue du Château d'eau (quartier Centre-bourg) cheminement trop chargé + insécurité piétons et vélos ; objectif = désengorger l'axe ; 5 propositions.
3. Avenue des Pins et secteur du Banayre (quartier du Salinier) : trafic surchargé sur avenue des Pins, : constat sur la vitesse tout autour du Banayre, 5 propositions prioritaires inspirées sur les demandes rappelées au §1.
4. Chemin des Carrelasses (quartiers Centre-bourg et de la Gare) : chemin étroit (4 m) et en pente raide avec virage en bas ; constat sur la vitesse, 6 propositions.
5. Chemin des Moudinats (quartier de Sourrouille) : constat sur la vitesse, 4 propositions.
6. Secteur écoles et collège (quartier de Cantelauze) :
 - a. Sécuriser l'accès aux établissements scolaires et sportifs sur la route de Cantelauze en venant de Fontenilles : 2 propositions ;
 - b. Créer un cheminement sécurisé du rond-point du collège aux écoles, centre de loisirs et collège : 3 constats et 2 propositions ;
 - c. Accès sécurisé pour les vélos vers le collège depuis le chemin de Cantelauze : 1 proposition ;
 - d. Limiter la vitesse sur la route de Cantelauze en venant de Plaisance : 2 constats et 4 propositions.
7. Chemin des Capelliers (quartier de la Martinette) : 1 constat et 1 proposition.
8. Accès Aygoloungo-Bidot (quartier du Bidot) : créer un accès piétons-cycles = 3 propositions.
9. D68 entre la sortie de la commune et le rond-point D68/D37/D637 : amélioration indispensable de cette voie étroite, sinueuse et très fréquentée.

Route D68 (route de Fontenilles) :

Concernant la D68 (route de Fontenilles sur la commune de Fonsorbes puis route de Fonsorbes sur la commune de Fontenilles), le fort trafic et les vitesses excessives entre le rond-point des Palmiers proche de l'entrée de Fonsorbes et le rond-point D68/D37/D637, conjugués à son étroitesse et à sa sinuosité, en absence de bas-côtés et avec des fossés profonds et proches de la voie de circulation, en font un axe particulièrement dangereux. Il y a encore eu récemment un accident grave : un face à face de 2 autos qui a généré 3 blessés graves incarcérés.

Cette route longe le territoire de la commune de Fonsorbes mais se trouve dans le secteur critique sur celui de Fontenilles. Son statut semble être départemental.

Le conseil de quartier demande solennellement à Madame la Maire qu'elle saisisse conjointement avec le maire de Fontenilles la collectivité responsable de cette voie pour qu'une amélioration de la sécurité y soit enfin apportée (élargissement, radar fixe, accotements, piste cyclable...).

Dans l'attente des importants travaux qui ne pourront pas être réalisés immédiatement, le bureau du conseil de quartier demande qu'un arrêté soit pris par le département pour limiter la vitesse actuelle de 80 Km/h à 50 Km sur ce tronçon particulièrement dangereux et que la signalisation verticale et horizontale correspondante y soit installée.

Enfin, la portion critique se trouvant entre deux panneaux d'information d'itinéraire sécurisé (sur 11 Km en partant du rond-point D68/D37/D637, et sur 5 Km en sortant de Fonsorbes), il serait opportun qu'un radar autonome sur remorque soit installé de temps à autre sur l'un des 3 passages couvrant les fossés.



Lampadaires défectueux ou absents

4 lampes ont été changées dans le courant de l'année depuis l'état des lieux communiqué il y a juste un an.

Quelques jours avant notre réunion, le bureau a transmis à M. Gauthier un état des lieux arrêté à la date du 4 décembre 2023. Huit des lampadaires signalés éteints sur cet état (lampe HS) et tous ceux de l'impasse du Pasticié ont été remis en service à la date de rédaction du présent compte-rendu. Un lampadaire neuf a été réimplanté devant le 22 avenue des Pins (accident janvier 2022).

Il reste donc à réparer les 5 lampadaires suivants dans le quartier du Salinier :

lampadaire n°	lampe	lanterne	poteau	adresse	obs
2719	absente	absente		Rond-point des Palmiers	
3131	absente	absente	absent	70 av des Romarins	accident fév 2014
3048	absente	absente		entre 2 av Romarins/ 2 r Bégonias	
2773	absente	absente		22 av des Pins	
2954	absente	absente		6 rue Négrette	

M. Gauthier nous informe :

Changement de lampadaires pour passage en LED, campagne prévue à partir de janvier 2024 : cette première tranche permettra de remplacer un tiers des lampadaires de la commune. Le quartier est concerné par cette première tranche, et notamment les lampadaires HS seront réparés.

Le remplacement de tous les lampadaires de la commune est prévu sur 3 ans.

Fuite d'eau dans les maisons

Un artisan plombier de Fonsorbes qui a réalisé depuis plusieurs années de nombreuses réparations des fuites de canalisations d'alimentation en eau potable entre compteurs et maisons indique que les ruptures constatées ne proviennent pas d'un effet de surpressions ou de coups de bélier venant du nouveau château d'eau, contrairement à ce que d'aucun pensaient. Selon lui, les tuyaux d'alimentation incriminés ont pour la plupart été installés il y a une vingtaine d'années, lors de l'aménagement du quartier. A cette époque, les tuyaux presque tous en polypropylène étaient tirés directement dans la terre, exceptionnellement sur un lit de sable. Aujourd'hui, les retours d'expérience notamment sur les effets du gonflement-retrait des argiles ont amené les installateurs compétents à tirer les tuyaux d'alimentation dans des gaines annelées, qui donnent aux tuyaux de la liberté pour se dilater, les protègent des racines et amortissent l'effet de cisaillement des mouvements de sol. Les éventuelles réparations devront être effectuées selon ce processus.

Concernant les châteaux d'eau, sauf s'ils sont équipés d'un dispositif asservi de régulation de la pression de sortie, la pression qu'ils créent par l'effet de dénivelé peut varier légèrement selon le remplissage du bassin supérieur, la pression variant de 1 bar pour 10 mètres de hauteur d'eau ; si le niveau interne dans le bassin supérieur varie de 5 mètres, la pression induite varie d'un demi bar. La société qui gère les châteaux d'eau met normalement tout en œuvre pour remplir les bassins en temps réel au moyen de pompes afin de maintenir leur niveau quelle que soit la consommation du réseau de distribution.

Le conseil de quartier encourage les habitants à vérifier que leur canalisation en sortie de compteur d'eau est bien gainée pour être protégée. La pose d'un réducteur de pression en sortie du compteur d'eau semble être aussi une pratique nécessaire ; il encourage les habitants qui n'en disposent pas à le mettre en place.

Canalisation Eaux Pluviales

Malgré nos demandes répétées depuis plusieurs années, le curage devenu absolument indispensable des conduites d'eau pluviales enterrées au milieu des voies du Banayre n'a toujours pas été effectué. En de nombreux endroits du quartier, dans ces réseaux de collecte et d'évacuation vers les cours d'eau, des dépôts de terre solidifiée occupent près de la moitié inférieure des tubes, réduisant de moitié le débit supporté pour l'écoulement des eaux pluviales. En cas d'épisode de longue durée de pluie forte, comme bien des régions françaises l'ont subi encore récemment générant de véritables catastrophes humaines et écologiques, cette incapacité du réseau du quartier à évacuer l'eau crée un risque d'inondation du quartier, inacceptable quand il s'agit que d'un défaut d'entretien courant.

La ville de Fonsorbes doit prendre sans tarder les mesures qui s'imposent.

Concernant le curage des avaloirs des lacs, Mr Canillo s'est engagé à contacter le propriétaire de l'espace vert pour intervenir sur le curage des avaloirs (photo ci-contre avaloir aval totalement envahi).



Haies

Les haies de l'entrée du Banayre côté Fontenilles ainsi que les végétaux du rond-point des Palmiers ont été à nouveau parfaitement coupées. Merci à la ville et aux services de la commune.

Mais certaines haies en bordure de route débordent sur la route et forcent les véhicules à se déporter vers le milieu de la route.

Le conseil de quartier adressera à la ville une liste des haies et des arbres à recouper sur le secteur.



Autres sujets

Beaucoup de feuilles s'accumulent, M. Gauthier précise qu'une campagne de récolte des feuilles est en cours avec en priorité le centre ville.

Le président clôture la réunion à 22h30 en remerciant M. Gauthier ainsi que les habitants présents pour leur participation et souhaite à tous une bonne fin d'année.